

### Objectif:

Fournir au stagiaire les éléments techniques et réglementaires afin de réaliser des installations intérieures de gaz conformes au nouvel arrêté du 23 février 2018 et se familiariser avec les nouveaux certificats de conformité.

### Au programme :

- ⇒ Le nouvel arrêté
- ⇒ Les guides thématiques
- ⇒ Les nouveaux certificats de conformité
- ⇒ Les modifications collatérales



**Dates 2020:**  24 janvier  10 février  5 mars  18 mars

## PARTICIPANTS

Bulletin à retourner à CAPEB AUBE, accompagné d'un chèque à l'ordre de EXPRESSION du montant de 253,20€ ttc.

Entreprise : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de Siret : ..... NAFA : .....

Tél : ..... Port : .....

Mail : .....

Pour un salarié : nous joindre bulletin de salaire avec indication date naissance  
- Pour un artisan : nous joindre la carte pro ou D1

Nom Prénom	Date de naissance	Statut : Chef d'Entreprise, Gérant-salarié, Salarié, Conjoint	Dépend de : FAFCEA, CONSTRUCTYS-11 / +11, Autre

### Prise en charge de la formation : (cout formation 211€ HT)

175€ pour un artisan, 266€ pour un gérant salariés et salariée

\* Pour information : La participation financière par le FAFCEA est de 25 €/h – sous réserve de ne pas avoir suivi + de 2 formations dans l'année, et de ne pas dépasser 50h de formation/an (nouveaux critères applicables au 16/05/2019).

### Cachet de l'entreprise et signature

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_